

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **23**  
de présents : **22**  
de votants : **23**

**Étaient présents :**

M. et Mmes Gilles ADAM, Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Guillaume GRANDJEAN, Sabrina HAJRI, Alain LACOGNATA, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

**Étai(ent) absent(s) excusé(s) :** /

**Étai(ent) absent(s) :** /

**Procuration(s) :** M. Damien LEVÉ a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/04/2026.

**N° 11/2026 : Composition de la commission communale des impôts directs**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La CCID comprend 7 membres

- Le maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence,
- 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgé de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Les commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le conseil municipal, en nombre double des sièges à pourvoir.

**Vu** l'article 1650 du Code général des impôts, prévoyant l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune ;

**Vu** les conditions de composition et de désignation des membres de ladite commission ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de proposer, en nombre double, une liste de contribuables répondant aux conditions requises pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR, 4 CONTRE,**

- **APPROUVE** la liste des contribuables proposés pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
- **PROPOSE** à la Direction départementale des finances publiques les personnes suivantes, en vue de leur désignation en qualité de membres titulaires et suppléants de la CCID :

Titulaires	Suppléants
• Audrey CAROLEO	• Lucien DIM
• Gilles VOITURET	• Sophie CENTONZE
• Aline GULINO	• Francis FRERY
• Michel PALLEZ	• Andrée FRANÇOIS
• Béatrice CARNIEL	• Bernard CHARRON
• Denis BRENNSTUHL	• Anne-Lorraine MASSON

Titulaires	Suppléants
• Carole TRIBOULOT	• Sabrina HAJRI
• Damien LEVE	• Sophie ATAKAYA
• Marina GAUTIER	• Marie-Françoise MANGIN
• Yves ADAM	• Alain BASTIEN
• Jean-Claude GILBART	• Monique GUILLAUME
• Damien OHL	• Corinne ANTCZAK

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 27 avril 2026

